



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200071199-20180123-CCPL_2018_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2018

Publication : 29/01/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : **18 janvier 2018**

Date d'affichage : **18 janvier 2018**

SEANCE DU 23 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Limons.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER.

André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT.

Absents représentés :

Éric GOLD

Jean-Claude PAPUT

Absents :

Roland GENESTIER

Pierre LYAN

Secrétaire de séance : M. Christian DESSAPTLAROSE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018- 05 : SOUTIEN A L'ALSH BUSSIÈRES-ET-PRUNS : ENGAGEMENT POUR L'ANNEE 2018

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Vu la délibération 2014-97 du 10 décembre 2014 approuvant la convention de moyens et d'objectifs entre la CCNL et l'association Emmaüs Bussières-et-Pruns,

La Communauté de communes Nord Limagne s'est engagée, dans le cadre de l'exercice de la compétence ALSH extrascolaire, dans une convention triennale avec l'association Emmaüs Bussières-et-Pruns pour le maintien et le développement de l'accueil de loisirs de Bussières et l'attribution d'équilibre. La convention s'est terminée le 31 décembre 2017.

Pour l'année 2018, le besoin prévisionnel en financement de l'association pour l'équilibre de l'action a été présenté aux élus du conseil communautaire. L'association Emmaüs Bussières et Pruns confie l'organisation de l'ALSH pendant les vacances d'hiver, de printemps et le mois d'août 2018 à La Ligue de l'enseignement (Fédération du Puy-de-Dôme).

Le budget prévisionnel présenté établit la participation de la communauté de communes à un montant de 30 940 €.

L'association Emmaüs Bussières et Bruns souhaite connaître la position du conseil communautaire sur le soutien financier avant le vote du budget 2018.

Le conseil communautaire est invité à se positionner sur le principe d'un soutien à l'ALSH de Bussières-et-Pruns. Les modalités devront être précisées dans le cadre d'une convention d'objectifs.

Après débat,

- **Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**
- de valider le soutien pour l'activité de l'ALSH de Bussières-et-Pruns pendant la période de Janvier au mois d'août 2018, et définir une aide plafonnée de 30 940 € pour l'année 2018,
 - qu'une convention d'objectifs devra être élaborée et validée par le conseil communautaire pour mettre en œuvre cette décision.
 - d'inscrire les crédits au budget 2018.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 29/01/2018
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

